



Séance du 12 mars 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

douze mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame PIEJOUJAC Michèle à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Monsieur DENISET Marc

Représentés:

Excusés: Madame BONHOMME Isabelle

Absents: Monsieur MOURGUES Maxime

Secrétaire de séance: Monsieur DENISET Marc

Objet: Demande de subvention DETR 2024 : Remplacement vitraux et porte de l'église - DE_2024_010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter afin de pouvoir déposer les demandes de subvention au titre de la DETR 2024.

Il expose le projet suivant qui est susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 :

- **Remplacement de vitraux et porte de l'église**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer certains vitraux fissurés de l'église ainsi que le porte d'entrée. Il est prévu également de poser une porte intérieure dans la cage d'escalier menant à la tribune afin de la sécuriser.

Montant prévisionnel des travaux :

Restauration vitraux : 7 112€ HT

Remplacement de la porte d'entrée et création d'un porte à la cage d'escalier : 8 149 € HT

TOTAL : 15 261 € HT

Taux de subvention demandé au titre de la DETR 2024 : 60% soit 9 156 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet inscrit ci- dessus ainsi que son plan de financement.
- **ACCEPTE** de déposer la demande de subvention pour ce projet au titre de la DETR 2024.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour extrait certifié conforme,
Mme PIEJOUJAC Michèle, 1ère adjointe



Pour extrait certifié conforme,
Mr DENISET Marc, Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the signature of Mr. DENISET Marc.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.